



NATIONS UNIES

LIBRARY

APR 16 1962

ASSEMBLEE
GENERALE

UN/SA CO



Distr.
GENERALE

A/5079/Add.3
30 mars 1962
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Dix-septième session

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TERRITOIRES NON AUTONOMES :
RESUMES DES RENSEIGNEMENTS COMMUNIQUES EN VERTU DE
L'ALINEA e DE L'ARTICLE 73 e DE LA CHARTE DES
NATIONS UNIES

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

TERRITOIRES D'ASIE

Conformément à la déclaration faite par le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord le 27 septembre 1961, le Gouvernement du Royaume-Uni a communiqué au Secrétaire général les renseignements politiques et constitutionnels ci-après sur le Territoire de Hong-kong.

Ces renseignements, reçus le 22 mars 1962, sont transmis à l'Assemblée générale pour sa dix-septième session^{1/}.

1/ Conformément à la résolution 1700 (XVI) de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 1961, ces renseignements sont également transmis au Comité des renseignements relatifs aux territoires non autonomes.

HONG-KONG

SUPERFICIE ET POPULATION

Hong-kong est un Territoire sous administration britannique qui comprend l'île de Hong-kong, où se trouve la ville de Victoria, et une région avoisinante sur le continent, avec la ville de Kowloon juste en face de Victoria. Il y a également un certain nombre d'autres îles.

Au recensement de mars 1961, la population totale de Hong-kong était de 3 128 044 habitants, avec une proportion de Chinois estimée à plus de 99 p. 100. Le Territoire compte en outre 15 000 sujets britanniques non chinois et 9 500 personnes de nationalités diverses, notamment des Indiens, des Portugais et des Américains.

CONSTITUTION

Les instruments contenant les éléments principaux de la Constitution de Hong-kong sont les "lettres patentes", où sont définies les attributions du Gouverneur, du Conseil exécutif et du Conseil législatif, et les "instructions royales", relatives à d'autres questions connexes. Le Gouverneur nommé par le Gouvernement britannique est le représentant de la Reine et le chef du pouvoir exécutif dans le Territoire.

LE CONSEIL EXECUTIF

Le Conseil exécutif est le principal organe exécutif de Hong-kong et le Gouverneur, en sa qualité de chef de l'exécutif, doit le consulter sur toutes les questions importantes. La responsabilité des mesures à prendre incombe au Gouverneur, mais si ses décisions s'écartent de celles que le Conseil exécutif lui a conseillées, il est tenu de faire connaître de façon complète ses raisons au Gouvernement du Royaume-Uni. En outre, de nombreuses ordonnances confèrent au Conseil une compétence législative secondaire pour la promulgation de règlements et d'arrêtés et certaines ordonnances l'autorisent à se prononcer sur des appels et des pétitions.

Le Conseil exécutif, présidé par le Gouverneur, a actuellement la composition suivante :

Sir Sik-nin CHAU

Sir Michael William TURNER

M. Alberto Maria RODRIGUES

M. Richard Charles LEE

M. KWAN Cho-yiu

M. John Douglas CLAGUE

M. Claude Bramall BURGESS
(Secrétaire de la colonie)

M. Maurico HEENAN
(Secrétaire à la justice par intérim)

M. Patrick Cardinall Mason SEDGWICK
(Secrétaire aux affaires chinoises par intérim)

M. John James COWPERTHWAITTE
(Secrétaire aux finances)

M. David Ronald HOLMES
(Commissaire de district des Nouveaux Territoires)

Le Général Reginal Hackett HEWETSON
(Représentant militaire)

LEGISLATURE

La législature de Hong-kong est unicamérale; elle est constituée par un Conseil législatif de 17 membres, présidé par le Gouverneur. Les lois sont promulguées par le Gouverneur agissant sur l'avis et avec l'agrément du Conseil législatif. Le Conseil législatif contrôle les finances et les dépenses par l'intermédiaire de sa Commission permanente des finances, qui a une majorité non officielle et qui comprend tous les membres du Conseil non fonctionnaires. La composition actuelle du Conseil législatif est la suivante :

- M. KWOK Chan^{a/}
M. Hugh David MacEwen BARTON^{a/b/}
M. Dhun Jehangir RUTTONJEE^{a/b/}
M. FUNG Ping-Fan^{a/}
M. Richard Charles LEE^{a/}
M. KWAN Cho-you^{a/}
M. William Charles Goddard KNOWLES^{a/}
M. Claude Bramall BURGESS
(Secrétaire de la colonie)
M. Maurice HEENAN
(Secrétaire à la justice par intérim)
M. Patrick Cardinall Mason SEDGWICK
(Secrétaire aux affaires chinoises par intérim)
M. John James COWPERTHWAIT^{a/}
(Secrétaire aux finances)
M. Allan INGLIS^{a/}
(Directeur des travaux publics)
Le Dr David James Masterton MACKENZIE
(Directeur des services médicaux et sanitaires)
M. Kenneth Strathmore KINGHORN
(Directeur des services urbains)
M. Peter DONOHUE
(Directeur de l'enseignement)
Le Général Reginal Hackett HEWETSON
(Représentant militaire)

a/ Membre de la Commission permanente des finances.

b/ Membre de la Commission permanente de la justice.

Le Gouverneur procède à des consultations et reçoit des recommandations au sujet de la composition du Conseil législatif. Les membres du Conseil autres que ceux qui sont désignés en tant que hauts fonctionnaires sont nommés par le Gouverneur parmi les membres les plus capables et les plus représentatifs de la collectivité.

ADMINISTRATION JUDICIAIRE

Les tribunaux de Hong-kong comprennent la Cour suprême, le Tribunal de district, le Magistrate's Court, le Tenancy Tribunal et le Marine Court. La Cour suprême juge en matière pénale avec la participation d'un jury et elle a également compétence en première instance dans un grand nombre d'affaires civiles. Elle constitue également la juridiction d'appel pour le Magistrate's Court et le Marine Court. Le Tribunal de district a la double compétence civile et pénale et, en outre, il juge en appel certaines affaires relevant du Tenancy Tribunal. Le Magistrate's Court a une compétence pénale pour certaines infractions.

ADMINISTRATION LOCALE

Les zones urbaines de Victoria et de Kowloon sont administrées par un Conseil municipal qui comprend 16 membres ordinaires, dont 8 sont élus et 8 sont désignés par le Gouverneur, et 5 fonctionnaires s'occupant de questions urbaines. Le Conseil, qui se réunit une fois par mois en séance plénière s'acquitte de la plus grande partie de ses tâches par l'intermédiaire de dix-huit commissions spéciales qui se réunissent fréquemment. L'exécution des décisions prises par le Conseil incombe au Département des services urbains et au Département de la réinstallation. Le Conseil municipal est composé comme suit :

- M. Kenneth Strathmore KINGHORN
(Président)
- M. KAN Yuet-keung
- M. Arnaldo de Oliveria SALES
- M. Kenneth Albert WATSON
- M. John Louis MARDEN
- M. LI Fook-shu
- M. FUNG Hon-chu
- M. Wilfred Sien-bing WONG
- M. Wilson Tzo-sum WANG
- M. Brook Antony BERNACCHI
- M. Raymond Harry Shoon LEE
- M. CHAN Shu-woon
- M. Alison Mary Spencer BELL

M. LI Yiu-bor
M. WOO Pak-foo
M. Hilton CHEONG-LEEN
M. Ernest Charles WONG
M. TENG Pin-hui
M. Patrick Cardinall Mason SEDGWICK
M. Allan INGLIS
M. David Whinfield Barclay BARON
M. Colin George Mervyn MORRISON

Dans les Nouveaux Territoires, il y a 27 commissions rurales composées de représentants de villages élus par leurs pairs. Ces commissions ont diverses fonctions consistant à conseiller les administrateurs des cinq districts administratifs dont se composent les Nouveaux Territoires. Les membres des 27 commissions rurales, forment, avec les juges de paix non fonctionnaires des Nouveaux Territoires et avec 21 conseillers spéciaux élus, le Conseil du Heung Yee Kuk, ou Conseil consultatif rural. Le Heung Yee Kuk, qui a été créé en 1926 et a fait l'objet de réformes en 1959, comprend également un comité directeur qui se réunit chaque mois et comprend le Président des commissions rurales, les juges de paix non fonctionnaires et 15 membres ordinaires élus par le Conseil.
